

Adaptation des structures et du réseau de la DGFIP

Au titre de l'année 2017



**Transfert
à la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne
de la gestion de
l'Hôpital de Sées**

Calendrier : 1^{er} janvier 2017

Octobre 2016

La définition du projet

Il est envisagé de transférer la gestion comptable de l'hôpital de Sées, réalisée actuellement par la trésorerie de Sées vers la Trésorerie d'Alençon Ville et campagne.

Des transferts de ce type ont déjà été réalisés en 2016, avec les transferts de la gestion des hôpitaux de Bellême et de la Ferté-Macé vers la trésorerie d'Alençon Ville et Campagne. La gestion comptable de ce type de structure par un service dont l'effectif est spécialisé et dédié à cette gestion vise à garantir aux établissements de santé le niveau avéré de technicité des agents.

Les structures concernées :

Voir aussi fiche effectifs.

La Trésorerie de Sées

Le poste est actuellement encadré par un inspecteur divisionnaire des Finances Publiques. L'équipe a été en grande partie renouvelée en 2016 (départ du comptable, d'un contrôleur et d'un agent de catégorie C en détachement). Au 1^{er} octobre, elle est composée d' 1 cadre C et 2 EDR « pérennisés ».

Outre l'Hôpital de Sées, la Trésorerie gère le budget de 30 communes et d'une communauté de communes.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'hôpital de Sées s'élèvent à :
14 568 201 €.

La Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne

Le poste est actuellement encadré par un Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques, chef de service comptable, assisté de deux adjoints et de deux chargés de mission en soutien (Inspecteurs des Finances Publiques) et composé de 19 agents.

Le poste est organisé en deux unités, l'une gérant les activités liées aux collectivités locales et aux amendes et l'autre spécialisée sur la gestion hospitalière. Un adjoint est positionné sur chacune de ces équipes. Par ailleurs, un des chargés de mission, cadre A, a été nommé sur le secteur hospitalier, pour accompagner les transferts de gestion des hôpitaux réalisés en 2016.

L'équipe spécialisée sur la gestion hospitalière gère actuellement :

- l'activité comptable du Centre Hospitalier Intercommunal d'Alençon – Mamers ;
- l'activité du Centre Psycho-thérapeutique de l'Orne, ainsi que leurs entités rattachées ;
- l'activité comptable de l'Hôpital des Andaines et leurs entités rattachées ;
- l'activité de l'Hôpital de Bellême et les entités rattachées.

Soit 14 budgets en M21.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des hôpitaux gérés par la Trésorerie d'Alençon s'élèvent à 227 905 628 €.

Par ailleurs, l'équipe du poste dédiée à l'activité du secteur public local gère 162 budgets actifs.

Une redéfinition des périmètres de compétences des postes comptables

L'implantation de 10 hôpitaux dans le département de l'Orne se traduit actuellement par une compétence de gestion éclatée entre plusieurs postes comptables du département.

Cette définition de compétence fondée uniquement sur le critère géographique et donc de proximité a pour conséquence dans les plus petits postes de ne pas permettre la spécialisation d'une équipe dédiée.

La mise en œuvre dans le secteur hospitalier de la dématérialisation des échanges entre ordonnateur et comptable rend moins prégnante la proximité entre les deux interlocuteurs. En parallèle, la technicité des procédures et le contexte général de la gestion hospitalière accroît la nécessité de spécialisation des équipes pour garantir le maintien d'un service de qualité au profit des établissements de santé.

La DDFiP de l'Orne dispose d'une équipe spécialisée, rattachée à la Trésorerie d'Alençon Ville et Campagne.

Compte tenu de l'état d'avancement de la dématérialisation des échanges avec l' Hôpital de Sées, et la situation prévisionnelle des effectifs à la Trésorerie de Sées, il est donc projeté de regrouper la gestion de ces deux entités au sein de l'équipe dédiée à Alençon.

L'impact en matière de gestion des finances publiques

Cette opération permet une optimisation de la gestion des ressources humaines. Sur un plan immobilier et budgétaire, elle n'entraîne aucun impact financier.

S'agissant du service rendu aux établissements de santé, l'éloignement est aujourd'hui, sans incidence, s'il est tenu compte des divers supports de communication existant entre le comptable et les ordonnateurs, relations facilitées avec la dématérialisation des échanges.

Par ailleurs, la taille plus importante du poste et sa spécialisation garantissent une plus grande disponibilité du service.